



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 20 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatorze juin deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents** : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, BORIE, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, JAMMOT, ALLARD, LEROY formant la majorité des membres en exercice.

### **Procurations** :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Monsieur Bernard AUDOUSSET a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Madame Catherine RIGAUD  
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE  
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT

**Absente** : Madame Sophie MARNIER

Madame Mégane LEPINE est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

### **Objet** : Durée et biens amortis nomenclature M57

La mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2023 nécessite de voter la nature et la durée des biens amortissable qui s'appliqueront à partir de janvier 2023. Le règlement des amortissements est inscrit dans le règlement budgétaire et financier voté le 13 décembre 2022.

.../...

	Durée amortissement	Prorata temporis
- Biens faibles valeurs inférieur ou égal à 500 €	1 an	Non
- Logiciels	2 ans	Oui
- Frais d'études non suivi de réalisation	5 ans	Non
- Voitures	8 ans	Oui
- Camions et véhicules industriels	8 ans	Oui
- Mobilier	10 ans	Oui
- Matériel électrique, électronique	10 ans	Oui
- Matériel informatique	5 ans	Oui
- Matériel de téléphonie	2 ans	Oui
- Matériel reprographique	5 ans	Oui
- Matériel de signalisations	5 ans	Oui
- Matériel divers	10 ans	Oui
- Equipements sportifs	15 ans	Oui
- Equipements de voirie	15 ans	Oui
- Plantations	15 ans	Oui
- Installations électriques, téléphoniques, numériques	15 ans	Oui
- Subventions d'équipement versées à un organisme public	15 ans	Non
- Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé	5 ans	Non
- Amortissement par lot	Selon le bien	Dernières factures

Il est proposé au Conseil municipal de voter les durées et la nature des biens amortis.

**Sens du vote :**                      **Adoption**                       **Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt six juin deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20230620-2023-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Publication : 28/06/2023



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 27 juin 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.